



## garantie sur l'achat d'un véhicule entre particuliers

Par **henry**, le **26/05/2009** à **10:36**

J'ai acheté une voiture d'occasion il y a un mois il y a quelques jours elle est tombée en panne grave. Elle ne peut plus rouler. La pièce à changer coûte 1500 euros (la voiture a été payée 2100 euros)

Est-elle garantie, peut-on proposer un arrangement amiable, que faire? Merci de votre aide.

Par **jeetendra**, le **26/05/2009** à **11:21**

bonjour, faite jouer la [fluo]garantie légale des vices cachés [/fluo] pour annuler la vente ou obtenir une réduction sensible du prix de vente de la voiture, contactez votre maison de justice et du droit pour aide dans votre démarche, adresse ci-dessous, courage à vous, cordialement

TGI

19 avenue du Parmelan

BP 2321

74011 [fluo]ANNECY[/fluo] CEDEX

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h00

Téléphone : 04 50 10 17 00

Palais de Justice

18 quai Parquet

BP 136

74136 [fluo]BONNEVILLE[/fluo] CEDEX

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00

Téléphone : 04 50 25 48 00

TGI

2 place de l'Hôtel de Ville

BP 529

74203 [fluo]THONON LES BAINS [/fluo] CEDEX

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Téléphone : 04 50 81 20 00